



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

## **Budget du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 pour l'exercice biennal 2016-2017 : liquidation**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport indique les ressources qui seront nécessaires pendant la période de cinq mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016 pour liquider le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.

Le montant net de ces ressources avant actualisation des coûts est de 2 376 900 dollars (montant brut : 2 503 800 dollars).



## I. Aperçu général

1. Le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 a été créé par la résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 8 novembre 1994. Dans sa résolution 1329 (2000), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il demeurait convaincu que la situation particulière régnant au Rwanda, les poursuites dirigées contre les personnes responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire favorisaient le processus de réconciliation nationale et le rétablissement et le maintien de la paix au Rwanda et dans la région.

2. Depuis près de dix ans que le Tribunal existe, le Conseil de sécurité lui a demandé, dans ses résolutions 1503 (2003) et 1534 (2004), de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour mener à bien les enquêtes d'ici à la fin de 2004, achever tous les procès en première instance d'ici à la fin de 2008 et terminer ses travaux en 2010 (stratégie d'achèvement des travaux). Dans sa résolution 1966 (2010), le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (le Mécanisme), composé de deux divisions. La division d'Arusha a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la division de La Haye le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Tribunal de tout faire pour achever ses travaux au plus tard le 31 décembre 2014.

3. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a achevé tous les procès en première instance, et une affaire demeure pendante en appel, l'affaire *Nyiramasuhuko et al.* (Butare), dans laquelle les accusés sont au nombre de six. Les audiences dans cette affaire étaient initialement prévues en décembre 2014 mais elles ont été reportées et se sont finalement tenues au milieu d'avril 2015. Lorsque le projet de budget pour l'exercice 2014-2015 a été établi, on comptait que l'arrêt serait rendu vers le mois d'août 2015, que le Tribunal mettrait fin à ses activités le 30 septembre 2015 et que la liquidation commencerait en octobre 2015. Or on prévoit actuellement, compte tenu du déroulement du procès, que l'arrêt *Nyiramasuhuko et al.* (Butare) sera rendu en décembre 2015 et qu'il sera mis fin aux services des fonctionnaires travaillant sur cette affaire à la fin du même mois. Le processus de liquidation complète des opérations du Tribunal devrait donc commencer en janvier 2016.

4. Depuis 2013, le Tribunal liquide les actifs qui ne sont plus nécessaires en les transférant au Mécanisme, en les vendant ou encore en en faisant don à des institutions locales. Ce processus s'est poursuivi tout au long de l'exercice biennal 2014-2015. De plus, les fonctions du Tribunal ont été progressivement transférées au Mécanisme dans le cadre de la stratégie d'achèvement des travaux et en application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité. Toutefois, étant donné le retard intervenu dans le prononcé de l'arrêt dans l'affaire *Nyiramasuhuko et al.*, on prévoit qu'une majeure partie des activités de liquidation seront menées dans les premiers mois de 2016. Le présent rapport tient donc compte des activités de liquidation en cours, et les prévisions de dépenses qui y figurent concernent des activités qui devraient être achevées en 2016.

5. Au fur et à mesure que le Tribunal poursuit son processus de liquidation, il continue de recenser et d'évaluer les risques associés, par exemple, au fait que l'arrêt dans l'affaire *Nyiramasuhuko et al.* sera rendu en décembre 2015. Si un nouveau retard devait intervenir, ce retard aura un impact sur la date à laquelle le Tribunal achèvera l'exécution de son mandat et peut-être sa liquidation.

## II. Programme de travail

6. Durant le processus de liquidation, le Tribunal devra se défaire de ses biens, rapatrier ses fonctionnaires et leur famille, calculer et verser aux fonctionnaires les prestations qui leur sont dues à la cessation de service, payer ses dettes et recouvrer ses créances, élaborer le rapport final sur l'exécution de son budget, fournir un appui aux fins de l'audit de ses activités durant l'exercice biennal 2014-2015, démanteler les structures temporelles, réparer les locaux du Centre de conférences international d'Arusha et les remettre au bailleur, et régler les affaires le concernant qui sont pendantes devant le Groupe du contrôle hiérarchique ou le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. De plus, pendant la liquidation, il est impératif d'assurer la sécurité des biens de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'ils soient transférés au Mécanisme ou autrement aliénés, et le Tribunal coopérera étroitement avec le Mécanisme à cette fin.

## III. Hypothèses budgétaires

7. Le projet de budget pour la liquidation du Tribunal pénal international pour le Rwanda a, dans un souci d'harmonisation, été établi à l'issue de consultations approfondies avec des fonctionnaires du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme.

8. L'équipe proposée pour mener à bien la liquidation sera dirigée par l'actuel Chef de l'administration du Tribunal en qualité de Coordonnateur de la liquidation. Les effectifs proposés tiennent compte de la charge de travail attendue et sont répartis en groupes correspondant aux principales fonctions, à savoir services généraux et gestion des biens, ressources humaines, budget et finances et informatique. Ces effectifs seront progressivement réduits, le gros des activités de liquidation devant être exécuté durant les trois premiers mois. La liquidation devrait être achevée à la fin du mois de mai 2016.

9. C'est le Mécanisme qui fournira des services de sécurité et de santé au Tribunal durant la liquidation. Dans l'hypothèse où l'équipe de liquidation travaillera dans les locaux du Mécanisme, c'est celui-ci qui fournira les services de nettoyage et d'entretien des locaux qu'elle a occupés.

10. Étant donné la fermeture imminente du Tribunal, la mise en œuvre d'Umoja sera limitée à la paie et aux prestations des fonctionnaires recrutés sur le plan international. Le Tribunal conservera donc tous les systèmes actuels à l'appui de ses activités durant la liquidation.

11. De janvier à mars 2016, l'équipe de liquidation travaillera dans les locaux actuels et le montant du loyer est inclus dans les présentes prévisions de dépenses. Lorsque le Mécanisme emménagera dans ses nouveaux locaux, les membres restants

de l'équipe de liquidation seront accueillis dans ces nouveaux locaux jusqu'à la fin du mois de mai 2016.

12. Il n'y aura aucun achat de matériel et de mobilier, sauf s'il peut être démontré que la liquidation ne peut être menée à bonne fin avec les biens actuellement disponibles. Les fournitures seront maintenues au minimum et utilisées uniquement pour la liquidation.

13. Seuls les biens dont le Tribunal n'aura pu se défaire avant la fin de 2015 parce qu'il continue à les utiliser ont été pris en compte aux fins des activités de liquidation. Ces biens seront progressivement aliénés en 2016 au fur et à mesure que les membres de l'équipe de liquidation continueront d'être licenciés.

#### IV. Ressources nécessaires

14. Le montant total net des ressources nécessaires au titre de la liquidation du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016 s'élève à 2 376 900 dollars (montant brut : 2 503 800 dollars) avant actualisation des coûts.

15. Les prévisions de dépenses ici présentées ont été actualisées selon la méthode applicable au budget ordinaire, ajustée pour une période limitée à cinq mois.

16. Il est proposé de créer en janvier 2016 43 emplois financés au moyen de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) : dont 12 emplois d'administrateur et 31 de personnel d'appui. Le nombre d'emplois de temporaire sera ramené à 29 au mois d'avril 2016 et à 17 au mois de mai. Au total, l'équivalent de 175 mois de travail serait nécessaire pour mener à bien la liquidation du Tribunal.

Tableau 1

##### Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
A. Bureau du Coordonnateur de la liquidation	296,5	14,4	310,9
B. Groupe des services généraux et de la gestion des biens	910,6	46,7	957,3
C. Groupe des ressources humaines	376,9	15,8	392,7
D. Groupe du budget et des finances	382,9	19,7	402,6
E. Groupe de l'informatique	536,9	27,8	564,7
<b>Total (montant brut)</b>	<b>2 503,8</b>	<b>124,4</b>	<b>2 628,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	126,9	6,2	133,1
<b>Total (montant net)</b>	<b>2 376,9</b>	<b>118,2</b>	<b>2 495,1</b>

Tableau 2  
Emplois de temporaire

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier-31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
D-1	1	1	1
P-5	1	–	–
P-4/3	9	8	3
P-2/1	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	15	10	5
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>Catégories diverses</b>			
Agents locaux	16	9	7
<b>Total partiel</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>17</b>

### A. Bureau du Coordonnateur de la liquidation

17. Le Bureau du Coordonnateur de la liquidation sera chargé d'assurer la coordination générale des activités de liquidation et d'administration et de superviser les travaux de tous les groupes. Il servira de point de contact pour les activités concernant le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes, le Groupe du contrôle hiérarchique et le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Le Bureau aura également la charge d'appliquer les procédures et directives administratives et de veiller au strict respect des règles et règlements de l'Organisation dans le cadre des activités de liquidation. Il s'occupera des questions juridiques que le processus de liquidation pourra soulever et sera chargé d'établir le rapport de liquidation final, qui fera partie de l'héritage institutionnel du Tribunal.

Tableau 3  
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	247,4	12,8	260,2
Autres dépenses que celles prévues au titre des postes	28,3	0,5	28,8

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Contributions du personnel	20,8	1,1	21,9
<b>Total brut</b>	<b>296,5</b>	<b>14,4</b>	<b>310,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	20,8	1,1	21,9
<b>Total (net)</b>	<b>275,7</b>	<b>13,3</b>	<b>289,0</b>

Tableau 4  
**Emplois de temporaire**

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier-31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
D-1	1	1	1
P-4/3	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

18. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir l'équivalent de 15 mois de travail au Bureau du Coordonnateur de la liquidation s'élève à 247 400 dollars. Le Bureau comptera trois emplois de temporaire [1 D-1, 1 P-4 et 1 emploi d'agent des services généraux (Autres classes)] pendant une période de cinq mois. Le Coordonnateur de la liquidation (D-1) coordonnera toutes les activités administratives menées par l'équipe de liquidation. Le spécialiste des questions juridiques et administratives (P-4) sera chargé des services juridiques. L'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] assurera l'appui administratif.

19. Le montant de 28 300 dollars demandé pour les dépenses autres que celles prévues au titre des postes servira à financer les trois déplacements, de sept jours chacun, que le Coordonnateur de la liquidation, un fonctionnaire du groupe du budget et des finances et un fonctionnaire du groupe des ressources humaines effectueront à New York aux fins de consultations sur les questions liées à la liquidation.

## B. Groupe des services généraux et de la gestion des biens

20. Le groupe des services généraux et de la gestion des biens sera chargé de liquider tous les biens restants, de démonter les structures temporaires, de rendre les espaces de bureaux loués à leur propriétaire, de régler toutes les questions en suspens se rapportant au rapatriement des juges et à celui des fonctionnaires et des personnes à leur charge, et d'organiser le déménagement des effets personnels des intéressés.

21. Les principales tâches à accomplir durant la phase de liquidation sont les suivantes :

- a) Inventaire physique de tous les biens existants;
- b) Cession des biens (non durables et durables), y compris le transport des articles considérés, le déménagement du mobilier des bureaux inoccupés, le ramassage des autres biens et la sortie de bilan et la cession (vente, don, transfert ou destruction) de tous les biens, et la cession et la destruction des plaques diplomatiques;
- c) Traitement des demandes de remboursement et d'indemnités en suspens, y compris la certification de toutes les réclamations en souffrance concernant le Ministère des affaires étrangères et l'Administration fiscale de la Tanzanie;
- d) Examen et règlement de toutes les obligations afférentes aux voyages, suivi avec les agences de voyage du règlement des demandes de remboursement et avec le Groupe du budget et des finances des paiements dus aux agences au titre des billets d'avion émis;
- e) Mise à jour de la base de données des plaques diplomatiques après le départ des fonctionnaires;
- f) Assistance aux juges et fonctionnaires cessant leurs fonctions pour l'obtention des certificats de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) nécessaires pour l'expédition de leurs véhicules personnels dans leur pays d'origine;
- g) Liquidation avec le Groupe du budget et des finances des montants à régler pour le déménagement des effets personnels du personnel et les voyages;
- h) Démontage des dernières installations (conteneurs) et sortie de bilan et cession des biens récupérés;
- i) Remise au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie des installations permanentes du Tribunal;
- j) Désinstallation et remise au Mécanisme des grands groupes électrogènes et stabilisateurs de tension.

22. Selon le plan de cession des biens du Tribunal, 511 biens durables (d'une valeur de 4 102 700 dollars), 388 biens non durables (d'une valeur de 320 500 dollars) et 11 391 articles constitués de biens consommables, fournitures et pièces de rechange (d'une valeur de 610 900 dollars) devront être cédés en 2016. Il s'agit essentiellement d'éléments d'infrastructures, de biens divers encore utilisés en décembre 2015 et du mobilier utilisé par les membres du personnel, qui sera liquidé après le départ des intéressés.

Tableau 5  
**Ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	581,9	29,9	611,8
Autres dépenses que celles prévues au titre des postes	291,9	14,9	306,8
Contributions du personnel	36,8	1,9	38,7
<b>Total (brut)</b>	<b>910,6</b>	<b>46,7</b>	<b>957,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	36,8	1,9	38,7
<b>Total (net)</b>	<b>873,8</b>	<b>44,8</b>	<b>918,6</b>

Tableau 6  
**Emplois de temporaire**

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier-31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-5	1	–	–
P-4/3	2	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	7	2	–
<b>Total partiel</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
<b>Catégories diverses</b>			
Agents locaux	9	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

23. Le montant prévu pour couvrir l'équivalent de 66 mois de travail au Groupe des services généraux et de la gestion des biens s'élève à 581 900 dollars. Le Groupe comptera 19 emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 7 emplois d'agent des services généraux (Autres classes), 9 d'agent local) pendant les trois premiers mois. Ce nombre sera ramené à six (1 P-4, 2 emplois d'agent des services généraux (Autres classes), 3 emplois d'agent local) au 1<sup>er</sup> avril 2016 et à trois (emplois d'agent locaux) au 1<sup>er</sup> mai 2016. Le Coordonnateur du groupe (P-5, pendant trois

mois) coordonnera toutes les activités du groupe. Le spécialiste de la gestion des bâtiments (P-4, pendant 4 mois) supervisera les services techniques et les travaux de génie civil, y compris le démontage de tous les équipements et la remise en état des locaux libérés. Le spécialiste de la gestion des biens (P-3, pendant trois mois) sera chargé de la cession des biens. Le Groupe comprendra également un assistant aux stocks et fournitures (agent des services généraux (Autres classes), pendant trois mois), deux assistants à la gestion des biens (agent des services généraux (Autres classes), pendant trois mois), un assistant aux biens (agent local, pendant trois mois), un assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent des services généraux (Autres classes), pendant quatre mois), trois commis aux stocks (agents locaux, pendant trois mois), un responsable des prestations (agent des services généraux (Autres classes), pendant trois mois), un assistant aux prestations (agent des services généraux (Autres classes), pendant quatre mois), deux commis aux prestations (1 agent local, pendant trois mois, et 1 agent local, pendant cinq mois), un assistant aux achats (agent des services généraux (Autres classes), pendant trois mois), un assistant aux voyages (agent local, pendant cinq mois), un commis à la logistique (agent local, pendant cinq mois), et un électricien (agent local, pendant trois mois).

24. Le montant demandé pour les autres dépenses que celles prévues au titre des postes, soit 291 900 dollars, servira à couvrir la location et les travaux d'aménagement des locaux, les services publics de distribution et les services d'entretien, la location de matériel de bureau, les travaux contractuels d'imprimerie, les fournitures, les carburants et l'entretien des véhicules.

### C. Groupe des ressources humaines

25. Le Groupe des ressources humaines s'occupera des questions liées à la gestion des ressources humaines, dans les domaines suivants :

a) Administration du personnel : le groupe sera chargé d'administrer les avantages, indemnités et prestations (en particulier les indemnités et prestations liées à la cessation de service) auxquels auront droit les fonctionnaires, les juges et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises, dans le cadre des pouvoirs délégués et des dérogations accordées au Tribunal. Le Groupe traitera les dossiers de cessation de service, à savoir : les notifications administratives, les pièces à joindre aux dossiers de retraite, les formulaires d'assurance maladie après la cessation de service, les listes récapitulatives des formalités à remplir, les demandes et versements de l'indemnité pour frais d'études, les états de présence, les bordereaux de remboursement de frais de voyage (formule F-10) dûment remplis (attestations de voyage), et les lettres d'attribution de la prime de rapatriement (attestations de rapatriement). Le Groupe sera également chargé de restituer au Siège les laissez-passer des Nations Unies en vue de leur annulation, de répondre aux demandes de suivi formulées par les fonctionnaires au sujet du versement des derniers traitements et indemnités de départ, d'examiner le dossier administratif des fonctionnaires et de confirmer que toutes les pièces attestant des voyages ont été soumises;

## C. Groupe des ressources humaines

25. Le Groupe des ressources humaines s'occupera des questions liées à la gestion des ressources humaines, dans les domaines suivants :

a) Administration du personnel : le groupe sera chargé d'administrer les avantages, indemnités et prestations (en particulier les indemnités et prestations liées à la cessation de service) auxquels auront droit les fonctionnaires, les juges et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises, dans le cadre des pouvoirs délégués et des dérogations accordées au Tribunal. Le Groupe traitera les dossiers de cessation de service, à savoir : les notifications administratives, les pièces à joindre aux dossiers de retraite, les formulaires d'assurance maladie après la cessation de service, les listes récapitulatives des formalités à remplir, les demandes et versements de l'indemnité pour frais d'études, les états de présence, les bordereaux de remboursement de frais de voyage (formule F-10) dûment remplis (attestations de voyage), et les lettres d'attribution de la prime de rapatriement (attestations de rapatriement). Le Groupe sera également chargé de restituer au Siège les laissez-passer des Nations Unies en vue de leur annulation, de répondre aux demandes de suivi formulées par les fonctionnaires au sujet du versement des derniers traitements et indemnités de départ, d'examiner le dossier administratif des fonctionnaires et de confirmer que toutes les pièces attestant des voyages ont été soumises;

b) Soutien psychosocial et qualité de vie : le Groupe continuera à assurer des sessions de soutien psychosocial et des services d'orientation professionnelle pour le personnel sur le départ et les autres membres de l'équipe de liquidation, notamment en qui concerne le stress et d'autres problèmes que pourrait susciter la fermeture du Tribunal;

c) Dossiers administratifs et autres dossiers du personnel : le Groupe tiendra à jour les dossiers administratifs en vue du règlement final des prestations dues aux fonctionnaires. Il aidera à préparer les dossiers à transmettre au Mécanisme. Au cours du premier trimestre 2016, les dossiers transférés seront les suivants : dossiers des juges qui auront cessé leurs fonctions au cours du dernier trimestre 2015, tous les dossiers de recrutement, les dossiers concernant l'indemnité de frais d'études versée aux fonctionnaires qui auront cessé leur service en 2015, les états de présence de 2015, les dossiers administratifs des fonctionnaires qui auront cessé leur service au cours du troisième trimestre 2015, et les dossiers des consultants. Au cours des premier et deuxième trimestres 2016, la gestion des téléchargements se rapportant aux régimes d'assurance médicale sera transférée au Mécanisme, en plus de tous les autres dossiers du personnel restants.

Tableau 7

### Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2016-2017		2016-2017 (montant prévu)
	(montant prévu avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	
Autres dépenses de personnel	346,4	14,7	361,1
Autres dépenses que celles prévues au titre des postes	–	–	–

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Contributions du personnel	30,5	1,1	31,6
<b>Total (brut)</b>	<b>376,9</b>	<b>15,8</b>	<b>392,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	30,5	1,1	31,6
<b>Total (net)</b>	<b>346,4</b>	<b>14,7</b>	<b>361,1</b>

Tableau 8  
**Emplois de temporaire**

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier -31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-4/3	3	3	–
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	3	3	2
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Catégories diverses</b>			
Agent locaux	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

26. Le montant prévu pour couvrir l'équivalent de 31 mois de travail au Groupe des ressources humaines s'élève à 346 400 dollars. Le Groupe comptera sept emplois de temporaire (1 P-4, 2 P-3, 3 G(AC) et 1 AL) pendant les quatre premiers mois. Ce nombre sera ramené à trois (2 G(AC) et 1 AL) au 1<sup>er</sup> mai 2016. Le Groupe devra conserver suffisamment de personnel de gestion des ressources humaines pour exécuter les tâches de certification et d'approbation des prestations dues aux fonctionnaires au moment de la cessation de service. Le spécialiste des ressources humaines (P-4, pendant quatre mois) coordonnera toutes les questions de personnel pendant la phase de liquidation. Un autre spécialiste des ressources humaines (P-3, pendant quatre mois) certifiera toutes les prestations et signera les documents relatifs à la cessation de service afin que les versements dus aux fonctionnaires sur le départ puissent s'effectuer. Un spécialiste des ressources humaines exerçant ses fonctions à New York (P-3, pendant quatre mois) s'occupera de toutes les formules de notification administrative et du suivi du paiement des indemnités de départ. Le groupe comprendra aussi deux assistants aux ressources humaines (1 G(AC), pendant cinq mois, et 1 AL, pendant quatre mois), un assistant aux ressources

humaines en poste à New York (agent des services généraux (Autres classes), pendant cinq mois) et un assistant aux ressources humaines (agent local, pendant cinq mois).

#### **D. Groupe du budget et des finances**

27. Durant la phase de liquidation, le groupe chargé du budget et des finances exécutera les tâches suivantes :

a) Opérations relatives aux créances : établissement de la documentation relative aux sommes à recouvrer : correspondance concernant les mesures de recouvrement déjà prises et la date envisagée des recouvrements, consignation des demandes de remboursement de la taxe à la valeur ajoutée auxquelles les administrations fiscales rwandaises et tanzaniennes n'ont pas répondu de façon circonstanciée, justification des sommes à recevoir de l'administration fiscale tanzanienne au titre des taxes sur les télécommunications, rapprochement des comptes de versements avec le Siège, recouvrement des acomptes versés aux fournisseurs et sortie du bilan des éléments irrécouvrables;

b) Opérations relatives aux dettes : décaissements ou écritures de compensation en déduction des sommes restant à recevoir, calcul des charges à payer pour les traitements et indemnités de départ restant à verser et les paiements au titre des demandes d'indemnité pour frais d'études non encore reçues et des pensions et autres indemnités des juges non payées;

c) Calcul et versement des salaires du personnel local et de l'élément local des traitements des fonctionnaires internationaux;

d) Opérations liées aux paiements au titre des voyages, de l'indemnité pour frais d'études et des avances;

e) Examen et liquidation des engagements;

f) Prise de mesures pour la restitution des fonds de la petite caisse et le règlement des dernières prestations;

g) Comptabilisation exacte des actifs avant leur transfert, leur cession ou leur destruction et concertation avec l'équipe de gestion des actifs aux fins de la comptabilisation exacte des produits de la cession des actifs;

h) Préparation des rapprochements bancaires;

i) Administration du budget et établissement du rapport final sur l'exécution du budget;

j) Contribution aux audits externes et internes;

k) Établissement de comptes définitifs conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Tableau 9  
**Ressources nécessaires**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	265,7	13,7	279,4
Autres dépenses que celles prévues au titre des postes	100,0	5,1	105,1
Contributions du personnel	17,2	0,9	18,1
<b>Total (brut)</b>	<b>382,9</b>	<b>19,7</b>	<b>402,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	17,2	0,9	18,1
<b>Total (net)</b>	<b>365,7</b>	<b>18,8</b>	<b>384,5</b>

Tableau 10  
**Emplois de temporaire**

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier -31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-4/3	2	2	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Catégories diverses</b>			
Agent locaux	3	2	2
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

28. Le montant prévu pour couvrir l'équivalent de 28 mois de travail au Groupe du budget et des finances s'élève à 265 700 dollars. Le Groupe comptera six emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) et 3 AL) pendant les trois premiers mois. Ce nombre sera ramené à cinq (1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) et 2 AL) au 1<sup>er</sup> avril 2016. Le fonctionnaire du budget et des finances (P-4, pendant cinq mois) sera responsable de la coordination générale des activités de liquidation menées par le groupe. Le fonctionnaire des finances (P-3, pendant cinq mois) sera responsable de l'ensemble des comptes et opérations financières, y compris de la clôture des

comptes pour 2014-2015. Le groupe comprendra également un assistant au budget (agent des services généraux (Autres classes), pendant cinq mois), un commis aux finances (agent local, pendant trois mois) et deux assistants aux finances (agents locaux, pendant trois mois).

29. Des dépenses autres que celles prévues au titre des postes, d'un montant de 100 000 dollars, sont prévues pour couvrir les frais d'audit externe.

## E. Groupe de l'informatique

30. Pendant la phase de liquidation, le groupe de l'informatique fournira un appui concernant les systèmes d'exploitation des processus métier, la maintenance des applications Lotus développées localement, Internet, les serveurs, le microterminal VSAT et les services de radiocommunication, et il exécutera les tâches suivantes :

a) Mise hors service et démontage du matériel utilisé pour le soutien administratif, dont les systèmes d'établissement de copies de secours, de préservation, d'archivage, de transfert, de stockage et de liquidation des données. Ces opérations concerneront trois réseaux de sauvegarde et de stockage EMC et Hewlett Packard. Plus de 100 téraoctets de données seront copiés sur des bandes magnétiques et transférés au Mécanisme. Deux centres de données – regroupant plus de 100 serveurs physiques, de multiples serveurs virtuels, huit magnétothèques, deux commutateurs centraux et routeurs périphériques, des appareils de contrôle et des dizaines de commutateurs au sol, et des modems routeurs – seront mis hors service et nettoyés à des fins de sécurité;

b) Démontage des tours de radiocommunications, du matériel de la station terrestre VSAT et de tout le matériel électronique connexe;

c) Démontage, enlèvement et déménagement d'antennes VSAT, de systèmes radio à très haute fréquence (VHF), de systèmes de téléphonie ruraux et de divers articles de télécommunications connexes;

d) Démontage de câbles et de réseaux : un total de 8 à 12 kilomètres de câbles (fibres optiques et cuivre), utilisés pour la communication de données et les communications vocales dans tout le complexe du Centre de conférence international d'Arusha, doivent être démontés, déconnectés et récupérés pour cession ou transfert;

e) Préparation d'environ 300 ordinateurs individuels et leurs périphériques en vue de leur cession, y compris l'enlèvement des disques durs.

Tableau 11

### Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	330,8	17,0	347,8
Autres dépenses que celles prévues au titre des postes	184,5	9,6	194,1

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Contributions du personnel	21,6	1,2	22,8
<b>Total (brut)</b>	<b>536,9</b>	<b>27,8</b>	<b>564,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	21,6	1,2	22,8
<b>Total (net)</b>	<b>515,3</b>	<b>26,6</b>	<b>541,9</b>

Tableau 12  
**Emplois de temporaire**

<i>Catégorie</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier -31 mars 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-30 avril 2016</i>	<i>1<sup>er</sup>-31 mai 2016</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-4/3	1	1	–
P-2/1	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>			
Autres classes	3	3	1
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Catégories diverses</b>			
Agent locaux	3	3	1
<b>Total partiel</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

31. Le montant prévu pour couvrir l'équivalent de 35 mois de travail au Groupe de l'informatique s'élève à 330 800 dollars. Le Groupe comptera huit emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-2, 3 G(AC) et 3 AL) pendant les quatre premiers mois. Ce nombre sera ramené à trois (1 P-2, 1 G(AC) et 1 AL) au 1<sup>er</sup> mai 2016. Le Coordonnateur du groupe de l'informatique (P-4, pendant quatre mois) assurera la supervision et la coordination générales des activités liées aux systèmes d'information. Le spécialiste associé des réseaux d'information (P-2, pendant cinq mois) gèrera la sécurité de l'infrastructure. Le groupe comprendra également un technicien en télécommunications (agent des services généraux (Autres classes), pendant quatre mois), un assistant aux systèmes informatisés d'aide à la gestion et de traitement électronique de l'information (agent des services généraux (Autres classes), pendant cinq mois), un commis aux systèmes informatiques (agent local, pendant cinq mois), technicien en télécommunications (agent local, pendant quatre mois) et un commis à la facturation (agent local, pendant quatre mois).

32. Des dépenses autres que le coût des postes, d'un montant de 184 500 dollars, sont prévues pour couvrir les communications par les réseaux commerciaux, les services Internet, les licences de logiciel et les fournitures nécessaires au traitement électronique de l'information et aux communications.

---